Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le
ID : 029-212901052-20260930-2026092308-DE

VILLE DE
LANDIVISIAU

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : 27

Votants : 29

Procurations : 2

Convocation du Conseil Municipal en date du 17 septembre 2026

L'an deux mille vingt six

Le 23 septembre

Le Conseil municipal de Landivisiau, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Samuel PHELIPPOT, Maire.

Conformément à l'article L. 2121-17 du code général des collectivités territoriales, tous les membres du Conseil municipal en exercice sont présents, à l'exception de Françoise L'HER qui a donné pouvoir à Éliane AUFFRET, Delphine LE ROUX qui a donné pouvoir à Sébastien JEZEQUEL

Secrétaire de séance : Rachelle LOSTANLEN

N° D_2026-09-23-08

Objet : CONVENTION DE FINANCEMENT DES TRAVAUX D'OPTIMISATION DU PARKING EXISTANT DE LA GARE DE LANDIVISIAU

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-29 ;
Vu l'étude d'intermodalités réalisée en 2025 par co-financement de la Région Bretagne, de la Communauté de Communes du Pays de Landivisiau et de la ville de Landivisiau ;
Vu l'avis favorable rendu par la commission municipale « Personnel communal – Informatique – Numérique » en date du 16 septembre 2026 ;
Vu le projet de convention de financement de travaux annexé à la présente délibération ;

Considérant que la gare de Landivisiau connaît depuis plusieurs années une évolution importante de sa fréquentation. En 2024, 253 305 voyageurs ont été comptabilisés, soit une progression de 67 % par rapport à 2019. Cette fréquentation est appelée à poursuivre sa progression, notamment avec l'évolution des habitudes de déplacement et les renforts d'offre TER BreizhGo envisagés à partir de septembre 2027.

Cette évolution s'accompagne aujourd'hui de difficultés concernant les conditions d'accès à la gare, notamment avec une saturation du parking, des stationnements illicites et des conflits d'usage. Ces constats conduisent les partenaires à rechercher des solutions permettant d'améliorer, à court terme, l'accès et l'accueil des usagers de la gare.

Une première étude d'intermodalité, réalisée en 2025 et cofinancée par la Région Bretagne, la Communauté de Communes du Pays de Landivisiau et SNCF Gares & Connexions, a permis d'établir un diagnostic du fonctionnement de la gare et de proposer une vision prospective ainsi qu'un préprogramme d'intermodalité.

Parallèlement, la Communauté de Communes a engagé des démarches concernant la mutabilité des fonciers situés aux abords de la gare, dans la perspective d'une réflexion future sur un Pôle d'Échanges Multimodal, dont l'horizon de réalisation n'est à ce stade pas défini.

Dans l'attente de ces évolutions à plus long terme, les partenaires (SNCF, CCPL, Ville) souhaitent donc mettre en œuvre des travaux légers permettant d'améliorer rapidement l'organisation du stationnement sur le parking existant.

Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le
ID : 029-212901052-20260930-2026092308-DE

Les travaux portent sur l'optimisation du parking existant de la gare de Landivisiau et intègrent les préconisations issues de l'étude d'intermodalité réalisée en 2025.

Ils consistent notamment à reprendre les marquages au sol afin de :

- matérialiser les espaces de stationnement de courte et de longue durée ;
- identifier l'espace dédié à la navette ;
- matérialiser les zones de stationnement interdites ;
- régulariser les places de stationnement ;
- matérialiser une voie dédiée à la navette ;
- créer une voie de dépose-minute ;
- matérialiser les dispositifs « cédez le passage ».

Les interventions concernent notamment les zones de l'annexe Nord-Ouest, de l'annexe Sud et du parvis de la gare.

La maîtrise d'ouvrage des travaux sera assurée par SNCF Gares & Connexions. La maîtrise d'œuvre de l'étude de faisabilité préalable a été confiée au bureau d'études AREP, tandis que la maîtrise d'œuvre des travaux sera assurée en interne par SNCF Gares & Connexions.

Le coût estimatif global de l'opération est fixé à 12 000 € HT.

La convention prévoit une participation financière des différents partenaires selon une clé de répartition :

Financeurs	Quote part	Total Participation Travaux (HT) € courants
Ville de Landivisiau	50%	6 000,00 €
CC du Pays de Landivisiau	50%	6 000,00 €
Total		**12 000,00 €**

Cette opération constitue une réponse à court terme aux difficultés actuellement rencontrées sur le parking de la gare. Elle doit permettre d'améliorer la lisibilité et l'organisation des espaces de stationnement, de mieux distinguer les différents usages et de faciliter les conditions d'accès à la gare pour les voyageurs.

Elle s'inscrit également dans une démarche partenariale plus large visant à accompagner la croissance de la fréquentation de la gare et à préparer les évolutions futures du pôle gare de Landivisiau.

Il est précisé que le Conseil communautaire du 22 septembre 2026 examinera cette convention.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **Approuve la convention de financement des travaux d'optimisation du parking existant de la gare de Landivisiau entre la Ville de Landivisiau, la Communauté de communes du Pays de Landivisiau et SNCF Gares & Connexions ;**

- **Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention ainsi que, le cas échéant, les documents nécessaires à sa mise en œuvre ;**

Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le
ID : 029-212901052-20260930-2026092308-DE

- Prévoit les crédits correspondant à la participation financière de la Vi[illegible] la convention.

- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous actes et contrats et accomplir toutes formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

Landivisiau, le 23 septembre 2026
Le Maire,
Samuel PHELIPPOT

